



Tous responsables de la qualité de notre eau

Les résidus de pesticides (herbicides, fongicides, insecticides) épandus en excès ou dans de mauvaises conditions d'emploi ou encore sur des milieux sensibles, peuvent atteindre les eaux souterraines par infiltration ou les cours d'eau par ruissellement.

Les pesticides se dégradent très lentement dans l'environnement et on retrouve dans l'eau des molécules qui sont interdites depuis plus de 10 ans.

Ils représentent une menace sérieuse pour la santé humaine et les écosystèmes.

La préservation de la qualité de l'eau d'un captage implique une **protection intégrée** dans l'espace et nécessite un travail avec **l'ensemble des partenaires** :

- agriculteurs,
- services municipaux,
- services de l'équipement,
- gestionnaires d'infrastructures,
- jardiniers,
- particuliers....



Visuel réalisé par le Syndicat Mixte de Production d'Eau de la région de Caen

Un projet de territoire pour une bonne qualité d'eau potable

Quelques principes clés pour éviter les pollutions :



1- Bien **respecter les doses** mentionnées sur le produit :
Un produit surdosé n'est pas plus efficace et peut même devenir toxique pour vos plantes et votre environnement (ex : animaux domestiques).



2- Respecter les **conditions d'utilisation** :
Ne pas traiter par forte chaleur, ni par vent, ni par pluie.



3- Ne **jamais vider son matériel de pulvérisation dans un caniveau** :
Les résidus de pesticides iraient directement au milieu naturel.



4- Toujours **se demander si l'emploi de pesticides est NECESSAIRE** :
Des solutions préventives existent (paillage, balayage, remplacer des graviers par des dalles....).